

Les Parties reconnaissent avoir lu et compris l'ensemble des stipulations du présent compromis de vente et l'avoir signé personnellement. Elles reconnaissent avoir eu le temps nécessaire à cette compréhension, le cas échéant en recourant aux services de leur conseil juridique.

Le présent compromis contient les annexes listées en page suivante, lesquelles en font partie intégrante.